

Litige assurance prévoyance pro

Par **mina83**, le 16/01/2017 à 11:14

mon mari à en 2012 lors de la création de son auto entreprise un contrat prévoyance pro chez allianz pour percevoir des indemnité journalière si il avait un arrêt ou accident de travail...

De janvier à novembre 2015 il a été en accident de travail car il c'est déboité le genou (pour la 3 eme fois)

juin 2015 il nous ont envoyé un courrier précisant que dorénavant ils considéraient que mon mari était capable de reprendre le travail à temps partiel a quoi j'ai répondu que les certificats de mon médecin et du spécialiste que je leur avait envoyé attestant de son état de santé et le fait qu'une opération soit programmé en aout prouvait que son état ne s'améliorait pas... et qu'avant de prendre une tel décision il aurait été logique qu'il l'ausculte au moins une fois...

Septembre 2015 il a été convoqué par le médecin d'allianz ou on a donner les compte rendu et antécédent du genou de mon mari... suite à ca on a reçu un courrier d'allianz nous demandant de rembourser presque 8000 euro perçu car on avait pas écrie sur le questionnaire médical lors de son inscription les antécédents de son genou...

ce que j'ai fais j'ai même encore une copie de ce courrier retourné cacheté par la cpam ou je précise bien que j'ai besoin de ces informations pour répondre à un questionnaire médical pour un contrat prévoyance qui prouve notre bonne foi)

Le problème c'est que le commercial me harcelait pour que je lui renvoie tous les documents signés très rapidement pour qu'on puisse bénéficier d'un avantage de 2 mois gratuit il m'a dit que je le tiendrais informé de la réponse de la CPAM et qu'il mettrait le questionnaire médical à jour si cela aurait été nécessaire... et quand je lui ai donné les antécédents de mon mari il m'a répondu que cela ne changeai en rien à notre contrat et que tout était ok...

J'ai été voir un avocat qui leur a envoyé un courrier qui ne mettait pas du tout en cause le commercial et qui semblait pas motivé a part quand c'était pour facturé ces honoraires généreusement... J'ai donc changé d'avocat qui a renvoyé un courrier ou il explique bien le problème avec le commercial mais allianz a répondu le même blabla et ne répondant pas du tout au sujet du commercial...

En décembre 2016 j'ai reçu une relance d'allianz proposant un remboursement sur 5 ans et que si je ne répondais pas sous 10 jours leur société de recouvrement prendrait le relais... j'ai remit ce courrier à l'avocat mais il ne me répond pas... on sais plus quoi faire mon mari a fermé son entreprise avec toute cette histoire il est chômeur maintenant et moi je n'ai aucun revenu cette somme est énorme pour nous et surtout on a écouté toutes les directives de leur commerciale on aimerait être aidés on sais plus quoi faire

Par **Chaber**, le **16/01/2017** à **14:18**

bonjour

[citation]car on avait pas écrit sur le questionnaire médical lors de son inscription les antécédents de son genou[/citation]Si les antécédents de ce genou n'ont pas été déclarés sur le questionnaire médical à la souscription il est logique que l'assureur considère qu'il y a eu fausse déclaration.

C'est votre mari qui a signé ce questionnaire et non le commercial.